

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

#### Arrêté du 8 juin 2022 modifiant le nombre de postes offerts au titre de l'année 2022 aux recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques

NOR : ESRH2211850A

Par arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 juin 2022, le nombre de postes offerts, au titre de l'année 2022, aux recrutements sans concours de magasiniers des bibliothèques, ouverts par arrêté du 23 mars 2022, est modifié comme il suit.

Au lieu de :

« Le nombre de postes offerts est fixé à 24. »

Lire :

« Le nombre de postes offerts est fixé à 23. »

L'annexe de l'arrêté du 23 mars 2022 est remplacée par l'annexe jointe au présent arrêté.

#### ANNEXE

#### RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE MAGASINIERS DES BIBLIOTHÈQUES AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Etablissements	Nombre de postes offerts
Ecole Nationale de la Magistrature (Justice)	1
Ecole Normale Supérieure de Lyon	1
Université Lyon 1 (Claude Bernard)	1
Université de Montpellier	2
Université de Nantes	1
Université de Rennes 1	1
Université de Strasbourg	2
Université de Toulouse 1	1
Université de Paris	1
Université Paris 2 (Panthéon-Assas)	2
Université Paris 3 Sorbonne Nouvelle	4
Université Sorbonne Université	3
Université Paris 8	1
Université Paris 10 Nanterre	2